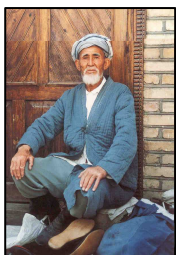


Etude sur les déclarations réalisées en 2012 de l'Aide Publique au Développement 2011 des collectivités territoriales françaises

Agence COOP DEC Conseil

Septembre 2012

Réalisée par Yannick LECHEVALLIER



Agence COOP DEC Conseil (ACDC)

SARL au capital de 7500 € - SIRET : **444 247 621 00022** - APE 7022Z -
30 rue Claude Tillier – 75012 Paris

Organisme de formation enregistré sous le n°192144 2892 auprès du Préfet de la région d'Ile de France
TVA acquittée sur encaissement. N° Identifiant comm unautaire : FR2644424762100022

Web : www.coopdec.org / Mél : contact@coopdec.org / Tél. 01 40 09 20 26

SOMMAIRE DE L'ETUDE

Sommaire de l'étude.....	2
Avertissement.....	3
Synthèse.....	3
Introduction.....	8
Méthodologie	10
Données	13
1. Résultats globaux des collectivités étudiées	13
2. Les Régions.....	15
3. Les Départements	19
4. Les Villes	26
5. Les communautés urbaines	29
Conclusion	31
Liste des tableaux	32
Annexe.....	33

AVERTISSEMENT

Les chiffres présentés dans cette étude sont la reprise des déclarations volontaires réalisées par 80 à 90 collectivités différentes. Les méthodologies de calcul peuvent fortement variées, limitant ainsi les comparaisons entre collectivités. Par ailleurs, les variations dans les déclarants, d'une année à l'autre, doivent inciter à la plus grande précaution dans l'analyse des résultats globaux.

SYNTHESE

L'étude a été menée sur 181 puis 182 collectivités territoriales :

- 26 Régions,
 - 99 Départements¹ puis 100 (avec Mayotte)
 - les 40 Villes de plus de 100 000 habitants en 2011
 - les 16 Communautés urbaines
-
- Pour 2007, sur les 181 collectivités étudiées, 96 ont rempli la télédéclaration :
 - 17 Régions, 51 Départements, 24 Villes et 4 Communautés urbaines.
 - Pour 2008, 119 collectivités territoriales ont répondu :
 - 22 Régions, 62 Départements, 29 Villes et 6 Communautés urbaines.
 - Pour 2009, 85 collectivités sur les 181 ont répondu :
 - 20 Régions, 43 Départements, 18 Villes et 4 Communautés urbaines, soit 32 de moins qu'en 2008.
 - Pour 2010, 90 collectivités sur les 181 ont répondu :
 - 19 Régions, 47 Départements, 20 Villes et 4 Communautés urbaines.
 - Pour 2011, 80 collectivités sur les 182 ont répondu :²
 - 21 Régions³, 40 Départements, 15 Villes et 4 Communautés urbaines.

Ainsi en 2012, près de 56% des collectivités étudiées, parmi les plus importantes de France, n'ont pas déclaré leur APD 2011.

¹ Le budget relations internationales de Paris étant comptabilisé pour le compte de la Ville – dans ce cadre, Paris ne fait pas partie des Départements mais des Villes.

² Sur les cinq années, les collectivités territoriales qui n'ont pas répondu ne sont pas les mêmes. Certaines ont télédéclaré les trois, d'autre qu'une, deux ou trois années sur cinq. Le CG Mayotte est comptabilité pour 2011.

³ L'APD de la Région Pays de la Loire n'apparaît pas sur le site de la CNCD. Toutefois, les chiffres 2010 et 2011 nous ont été fournis par mél et sont utilisés dans cette étude.

Au cours des dernières années les montants globaux déclarés ont évolués. Entre 2010 et 2011, les valeurs brutes sont en augmentation.

Tableau 1 : APD déclarée par an et variation

	Total APD déclarée 2007	Total APD déclarée 2008	Total APD déclarée 2009	Total APD déclarée 2010	Total APD déclarée 2011
	57 542 664 €	64 415 666 €	62 317 981 €	56 860 904 €	59 575 412 €
variation / 2007		11,9%	8,3%	-1,2%	3,5%
variation / 2008			-3,3%	-11,7%	-7,5%
variation / 2009				-8,8%	-4,4%
variation / 2010					4,8%

Cependant ces chiffres doivent être fortement relativisés en raison d'une variation importante du nombre de déclarants, de la présence ou non de grandes collectivités suivant les années,

En effet, d'une année sur l'autre les collectivités territoriales ne déclarent pas toujours leur APD⁴. De plus, le mode de calcul peut varier d'une année à l'autre entraînant des évolutions très significatives pour une même collectivité⁵.

Il peut être pertinent de voir l'évolution des données **au regard des collectivités qui ont systématiquement déclaré leur APD. Globalement, on constate que l'APD déclarée a augmenté d'une année sur l'autre ou s'est maintenue jusqu'en 2010 mais tend à diminuer en 2011.**

Aussi, il est intéressant de faire une estimation de certaines de données manquantes. Il sera alors question d'estimer la somme de l'APD des collectivités les plus importantes en termes de contribution qui n'ont pas déclaré l'APD, une année particulière, par rapport aux années précédentes⁶.

Tableau 2 : APD estimée par an et variation

	APD estimée 2007	APD estimée 2008	APD estimée 2009	APD estimée 2010	APD estimée 2011
	59 539 573 €	64 736 309 €	66 393 460 €	66 575 018 €	61 295 412 €
variation / 2007		8,7%	11,5%	11,8%	2,9%
variation / 2008			2,6%	2,8%	-5,3%
variation / 2009				0,3%	-7,7%
variation / 2010					-7,9%

Ainsi, on constate que selon les estimations, l'APD est maintenue entre 2009 et 2010 mais a entamé une baisse en 2011 (-7,9%).

⁴ Ainsi, en 2010, aucune donnée n'est disponible pour la Région PACA, qui représente plus de 7 M€.

⁵ Certaines collectivités déclarent le montant de la coopération décentralisée au sens strict, d'autres prennent en compte les dépenses d'autres services ou des frais de fonctionnement du service relations internationales notamment.

⁶ Pour certaines collectivités, la déclaration semble avoir été réalisée trop tardivement pour être publiée sur le site du MAEE. Ces collectivités ont été contactées et nous ont donné pour certaines, leur montant 2011.

Données par niveau de collectivités

L'APD déclarée par les Conseils régionaux s'élevé à 36.3 M€ en 2011.

Tableau 3 : APD déclarée totale des Conseils régionaux en 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011⁷

	APD déclarée 2007	APD déclarée 2008	APD déclarée 2009	APD déclarée 2010	APD déclarée 2011
Conseils régionaux	28 550 028 €	37 790 852 €	39 634 638 €	32 218 430 €	36 351 798 €
Nombre de déclarations	17	22	20	19	21

L'évolution du montant global de l'APD des régions entre 2011 et 2010 s'explique principalement par le fait que la Région PACA a, cette fois, déclarée son APD contrairement à 2010. Ainsi la hausse globale cache en réalité une diminution de la plus part des engagements régionaux :

- 13 régions sur 21 déclarent une APD en baisse (par rapport à 2010 ou 2009) dont 9 ont une baisse de plus de 15%.

Les Régions consacrent en moyenne 0,57 € par habitant à l'APD avec un écart important entre les Régions (de 0,10 € à 2.3 € par habitant).

L'APD déclarée par les Conseils généraux s'élevait à 11,2 M€ en 2011.

Tableau 4 : APD déclarée totale des Conseils généraux en 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011

	APD déclarée 2007	APD déclarée 2008	APD déclarée 2009	APD déclarée 2010	APD déclarée 2011
Conseils généraux	17 000 753 €	13 828 324 €	11 124 290 €	13 284 003 €	11 243 150 €
Nombre de déclarations	51	62	43	47	40

Toutefois, de grands Départements n'ont pas réalisé de déclaration. L'APD globale peut être estimée à **12 353 150 €**

En moyenne, les Conseils généraux consacrent 0,39 € par habitant pour l'APD (moitié moins que les Régions).

⁷ Nous insérons ici les déclarations de la Région Pays de la Loire

Le montant de l'APD des villes est de 9,9 M € en 2011.

Tableau 4 : APD déclarée des Villes de plus de 100 000 habitants en 2007, 2008, 2009 et 2010

	APD 2007	APD 2008	APD 2009	APD 2010	APD 2011
Villes (déclarations)	10 072 211 €	9 844 887 €	10 990 139 €	10 503 361 €	9 917 768 €
Villes ayant déclarés les 5 années	9 020 581 €	8 681 802 €	10 111 157 €	10 068 203 €	9 654 499 €

	APD 2007	APD 2008	APD 2009	APD 2010	APD 2011
Villes hors Paris (déclarations)	4 968 725 €	4 319 045 €	4 365 306 €	3 712 224 €	3 230 583 €
Villes hors Paris ayant déclarés les 5 années	3 917 095 €	3 155 960 €	3 486 324 €	3 277 066 €	2 967 314 €

En moyenne les Villes de plus de 100 000 habitants consacrent 1,59 € par habitant à l'APD. Toutefois, cette moyenne cache de fortes disparités.

L'APD déclarée par les Communautés urbaines s'élève à 2 M € pour l'année 2011.

Tableau 5 : APD déclarée en 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 par les Communautés urbaines

	APD 2007	APD 2008	APD 2009	APD 2010	APD 2011
CU (déclarations)	1 919 672 €	2 951 603 €	482 644 €	816 615 €	2 062 696 €
CU (estimations)	2 219 660 €	2 951 600 €	1 787 626 €	2 076 615 €	2 122 696 €

La forte augmentation des montants déclarés d'APD entre 2010 et 2011 est liée à la déclaration de la communauté urbaine de Lyon (qui manquait en 2010).

Cette étude permet d'avoir une vision d'ensemble sur l'évolution des sommes allouées par les collectivités au titre de l'APD. Mais ces sommes semblent être sous-évaluées. Nous estimons à 80 à 100 M€ les montants d'APD consacrés par les collectivités et leurs groupements.

Etude complète

AVERTISSEMENT

Les chiffres présentés dans cette étude sont la reprise des déclarations volontaires réalisées par 80 à 90 collectivités différentes. Les méthodologies de calcul peuvent fortement variées, limitant ainsi les comparaisons entre collectivités. Par ailleurs, les variations dans les déclarants, d'une année à l'autre, doivent inciter à la plus grande précaution dans l'analyse des résultats globaux.

INTRODUCTION

Définition

Selon la définition du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, l'aide publique au développement (APD) comprend, les dons et les prêts préférentiels prévus au budget et transférés des pays développés vers les pays en voie de développement.

On entend par « aide publique au développement » tous les apports de ressources qui sont fournis aux pays de la liste du CAD⁸ ou aux institutions multilatérales, et qui répondent aux critères suivants :

- émaner d'organismes publics, y compris les Etats et **les collectivités locales**, ou d'organismes agissant pour le compte d'organismes publics ;
- sachant que chaque transaction doit en outre :
 - avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement ;
 - être assortie de conditions favorables et comporter un élément de libéralité au moins égal à 25 % (sur la base d'un taux d'actualisation de 10%).

Etat des lieux national

Le rapport de 2010 du CAD sur la coopération pour le développement⁹ (concernant les versements d'APD de 2009) a intitulé un de ces chapitres « *qu'en est-il du développement après trois années de crise ?* ». Il ressort de cette partie que, malgré la crise, « *les apports de l'APD n'ont jamais été aussi élevés en termes absolus* ». Selon ce rapport, la France n'aurait pas portée sa contribution à 0,7% du revenu national brut pour l'APD en 2010. La moyenne européenne ne s'élève qu'à 0,45% du RNB.

La France se place cependant parmi les 10 premiers pays qui contribuent le plus à l'APD. Dans le cadre de sa déclaration au Comité d'aide au développement, l'Etat français inclut désormais, dans la contribution publique française, les ressources mises à disposition par les collectivités locales.

En 2011, le rapport du CAD (concernant l'APD de 2010), dans la note concernant la France, indique¹⁰ : « Le volume d'APD de la France s'est élevé à 12.9 milliards USD en 2010. Le volume d'aide de la France a progressé de 7.3 % en termes réels par rapport à 2009. Cela lui permet d'atteindre un pourcentage de 0.5 % du produit national brut alloué à l'aide publique au développement. » - aucune information sur les collectivités n'est développée.

⁸ Cf. en annexe la liste des pays bénéficiaires de l'APD établie par le CAD

⁹ http://www.oecd.org/document/46/0,3746,fr_2649_33721_48750062_1_1_1_1,00.html

¹⁰ <http://www.oecd-ilibrary.org/docserver/download/fulltext/4311012ec025.pdf?expires=1348212243&id=id&accname=guest&checksum=17A80D41A0331B0BD1C6FD02950F7493>

L'APD au niveau local

Afin de préciser ces données et pour répondre au principe d'harmonisation, la DAECT¹¹ a mis en place une télédéclaration permettant aux collectivités de présenter leurs interventions (cf. ci-après - § méthodologie).

Réalisée sur une base volontaire, cette télédéclaration n'est pas effectuée par l'ensemble des collectivités et les données produites sont donc incomplètes. Toutefois, la majorité des grandes collectivités participent à cette initiative.

L'objectif de cette note est d'apporter une vision globale sur l'aide publique au développement déclarée par les collectivités territoriales pour les 4 dernières années (2007, 2008, 2009 et 2010).

Selon le document de politique transversale relatif à la politique française en faveur du développement¹², les collectivités territoriales auraient investi 60,5 M€ dans l'APD en 2010 (soit en baisse 9,5 M€ par rapport à 2009).

Cependant selon la DAECT ces chiffres sont à nuancer. Dans la présentation des chiffres de la coopération décentralisée sur le site du Ministère des affaires étrangères, il est écrit : « Toutefois, les chiffres déclarés par les collectivités territoriales doivent être nuancés. Toutes n'ont pas répondu et les dépenses sont souvent sous-évaluées (ex : salaires des personnels en mission non comptabilisés). On peut donc estimer que 115 millions d'euros au moins est dirigée par les collectivités territoriales vers des partenaires en développement (APD). Par ailleurs, on estime globalement à 230 millions d'euros les dépenses à l'international des collectivités territoriales (APD incluse). »¹³

Enjeu de cette enquête

Par cette étude, l'Agence COOP DEC Conseil souhaite pouvoir mieux cerner les implications financières des collectivités locales et les questions soulevées par les différences d'une année à l'autre des déclarations faites par les collectivités locales pour calculer ces montants.

Les montants déclarés sont en effet hautement symboliques : « Ils ne s'élèvent qu'à 0,04 % de l'ensemble des dépenses des communes, départements, régions et intercommunalités » comme spécifié dans la réponse du Ministre des affaires étrangères à la question de plusieurs députés en 2011¹⁴, mais suscitent souvent de forts débats.

Plusieurs collectivités locales utilisent aussi cette déclaration au regard des engagements sur le « 0,7% » que les pays développés se sont engagés à consacrer à l'APD.

Toutefois, les modalités de calcul, de déclaration mais aussi la grande différence dans les budgets des différents niveaux de collectivités semblent ne pas permettre un usage aussi simple de ces chiffres.

¹¹ Délégation de l'action extérieure des collectivités territoriales

¹² Annexe au Projet de loi de finance 2012 Page 86 - http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/fileadmin/medias/documents/ressources/PLF2012/DPT/DPT2012_politique_francaise_developpement.pdf

¹³ <http://cncd.diplomatie.gouv.fr/frontoffice/article.asp?menuid=166&lv=2&aid=235> – aucune méthodologie pour cette évaluation n'est toutefois présentée. Ce chiffre apparaît relativement ancien : déjà cité dans le Rapport n°29 (2005-2006) de M. **Charles GUENÉ**, fait au nom de la commission des lois, déposé le 19 octobre 2005, <http://www.senat.fr/rap/l05-029/l05-029.html>

¹⁴ <http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-100508QE.htm>

METHODOLOGIE

Cette étude relative à la déclaration de l'aide publique au développement des collectivités territoriales françaises (Conseils régionaux, Conseils généraux, Villes de plus de 100 000 habitants et Communautés urbaines) entre 2007 et 2011 a été établie en collectant, fiche par fiche, les données présentes sur le site de la Commission nationale de la coopération décentralisée¹⁵.

Afin de compléter certaines données, un contact a été établi avec les différents responsables des services de relations internationales de différentes collectivités, soit par téléphone, soit par courriel. En effet, sur les cinq années étudiées, les collectivités territoriales qui n'ont pas déclaré leur APD ne sont pas les mêmes. Certaines ont déclaré chaque année, d'autres seulement une, deux ou trois années. Parmi celles qui n'ont pas systématiquement déclaré l'APD figurent de gros contributeurs (telle que la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur ou la région Pays de la Loire).

Par ailleurs, pour certaines déclarations, des évolutions significatives sont constatées. Un contact a permis, pour certaines collectivités, de comprendre que cette variation est liée à une politique budgétaire particulière ou si cela vient, soit d'un mode de calcul différents ou de l'activité de certains programmes de coopération.

La télédéclaration de l'aide publique au développement des collectivités territoriales, mise en place depuis 2007, permet d'estimer l'évolution de l'APD déclarée sur les cinq dernières années (2007-2008-2009 et 2011)¹⁶.

Les données enregistrées en 2012 correspondent à l'APD 2011 ; celles de 2011 à l'APD 2010, celles de 2010 à 2009, de 2009 à 2008 et celles de 2008 à 2007.

La télédéclaration s'adresse à toutes les collectivités territoriales françaises (les conseils régionaux, les conseils généraux, les établissements publics de coopération intercommunale et les communes) :

- ayant mené dans l'année des projets de coopération (ou des jumelages) avec les pays concernés par l'aide publique au développement,
- ayant affecté dans l'année 1 % de leur budget « eau et assainissement » à des actions de solidarité internationale et des actions d'aide d'urgence dans le cadre la Loi Oudin-Santini,
- ayant versés des subventions à des associations locales ou des ONG en France ou dans le pays partenaire afin qu'elles gèrent pour leur compte des projets de développement,
- ayant effectué des versements en 2011 au bénéfice d'organisations internationales multilatérales.

Par conséquent, les montants **déclarés doivent inclure le budget de la coopération décentralisée ainsi que les frais administratifs c'est-à-dire les salaires et les frais de déplacements des agents en mission**. Doivent également être pris en compte les 1% alloués au titre de la loi Oudin-Santini, les subventions accordées aux associations de solidarité internationale et les versements aux organisations internationales multilatérales.

Le dialogue engagé avec de nombreuses collectivités indique que ces calculs ne sont pas réalisés de la même manière pour toutes les collectivités. Rares sont celles semble-t-il qui incluent un calcul des salaires dans leurs montants, par exemple.

¹⁵ CNCD : <http://cncd.diplomatie.gouv.fr/frontoffice/>

¹⁶ Avant 2007, les données n'étaient pas récoltées par la voie d'une télédéclaration.

Le mode d'emploi du MAEE précise les instructions suivantes :

« La télédéclaration se présente sous la forme d'un formulaire qui permet de déclarer les montants par pays :

1. par grandes thématiques d'affectation (coopération technique, aide projet transitant par une ONG dans le pays, projet d'équipement, frais administratifs, aide humanitaire...)

2. par secteurs (éducation, santé, environnement, eau...).

Elle permet également de déclarer les montants éventuellement versés au bénéfice d'organisations internationales multilatérales.

Exemples de montants à déclarer : coûts liés à des activités de coopération technique, apport de savoir-faire sous forme de personnel, de formation et d'activités de recherche, versements et dons financiers à des associations ou ONG gérant des projets pour [le compte de la collectivité territoriale], fournitures de ressources en nature, frais administratifs (service, salaires...).

À noter que les dons que la collectivité territoriale aurait versés à des associations ou des ONG menant des actions internationales pour son compte sont à déclarer. Cette année [2011], il faut les déclarer par pays soit dans « aide-projet transitant par une ONG dans le pays partenaire » soit dans « aide-programme transitant par une ONG dans le pays partenaire ». Si les dons concernent de l'aide humanitaire, il faut les déclarer dans « Aide humanitaire transitant par une ONG ».

Les frais administratifs (frais de mission, frais de service, salaires des agents de la Direction des affaires internationales ou du service qui dans la collectivité gère la coopération avec les pays éligibles à l'APD...) sont à déclarer par pays. »¹⁷

Selon l'atlas de la CNCD il y aurait **4 800** collectivités engagées à l'international¹⁸.

L'étude a été menée sur seulement 182 collectivités territoriales (Régions, Départements et ville et CU les plus importantes en nombre d'habitants) :

- les 26 Régions,
- 100 Départements (la déclaration de Paris étant comptabilisée parmi les Villes¹⁹ et le CG de Mayotte est intégré depuis cette année,
- les 40 Villes de plus de 100 000 habitants en 2010 et
- les 16 communautés urbaines.

Tableau 6 : Nombre de déclarations par an

	Nombre de collectivités qui ont déclaré l'APD	Nombre de collectivités qui n'ont pas déclaré	Nombre de collectivités étudiées
2007	96	85	181
2008	119	62	181
2009	85	96	181
2010	90	91	181
2011	80	102	182

¹⁷ CNCD : <http://cncd.diplomatie.gouv.fr/frontoffice/article.asp?menuid=7&lv=1&aid=508>

¹⁸ Source : atlas de la coopération décentralisée – MAEE - <http://cncd.diplomatie.gouv.fr/frontoffice/bdd-france.asp> consulté le 21/12/2011

¹⁹ Le budget « Relations internationales » de Paris est imputé au budget Ville et non Département.

Tableau 7 : Nombre de déclarations par an et selon les collectivités

	Conseils régionaux	Conseils généraux	Villes de plus de 100 000 habitants	Communautés urbaines	TOTAL
2007	17	51	24	4	96
2008	22	62	29	6	119
2009	20	43	18	4	85
2010	19	47	20	4	90
2011	21	40	15	4	80

Les Régions sont les collectivités qui déclarent le plus leur APD sur la période étudiée. Plus de 60 % des Départements, des Villes et des Communautés urbaines n'ont pas télédéclaré leur APD en 2011 et ce malgré l'obligation de télédéclaration pour l'octroi de cofinancements du MAEE²⁰.

En termes de régularité, l'étude des données recueillies nous indique que seul un tiers des collectivités étudiées a déclaré à cinq reprises leur APD :

	Conseils régionaux ²¹	Conseils généraux	Villes de plus de 100 000 habitants	Communautés urbaines	TOTAL	Taux de réponse
0 déclaration	3	27	9	8	47	26%
1 déclaration	1	16	4	2	23	13%
2 déclarations	2	7	7	2	18	10%
3 déclarations	2	14	3	1	20	11%
4 déclarations	3	8	4	2	17	9%
5 déclarations	15	28	13	1	57	31%
Base	26	100	40	16	182	

Cette « irrégularité » dans les déclarations nous a amené, après contact avec les collectivités les plus grosses contributrices, à réaliser une estimation des fonds versés pour lisser les résultats présentés, en termes de somme notamment.

Toutefois, on notera qu'à part quelques rares villes²², la majorité des collectivités réellement engagées dans une politique internationale ont au moins réalisé trois déclarations sur cinq. A partir de ces déclarations, nous pouvons proposer une APD estimée globale.

²⁰ On peut penser que cette condition de déclaration pour l'octroi d'un cofinancement a un effet contraire au but recherché. Ainsi seules les collectivités qui voudraient bénéficier d'un cofinancement déclareraient leur APD, certaines, ne souhaitant pas déposer de demande, ont parfois omis de faire leur déclaration.

²¹ Dans ce tableau, le Conseil régional de Pays de la Loire est comptabilisé comme n'ayant déclaré que 3 années sur 5 (les chiffres des 2 dernières années inscrits dans les tableaux suivant ont été obtenus par contact de l'Agence COOP DEC Conseil mais ne sont pas publiés sur le site de la CNCD à la date de publication de cette étude).

²² Parmi les acteurs importants de l'action internationale, on notera l'absence de déclaration sur les 4 années de la ville de Nice, de Rouen et de Perpignan, ou une seule déclaration sur 4 ans ; pour Strasbourg ou Montpellier.

DONNEES

1. RESULTATS GLOBAUX DES COLLECTIVITES ETUDIEES

Entre 2009 et 2010, on observe une diminution de 6,5 M€ d'après les déclarations. Ces déclarations augmentent en volume entre 2010 et 2011 de 2,7 M€.

Tableau 8 : APD déclarée par an et variation

	Total APD déclarée 2007	Total APD déclarée 2008	Total APD déclarée 2009	Total APD déclarée 2010	Total APD déclarée 2011
	57 542 664 €	64 415 666 €	62 317 981 €	56 860 904 €	59 575 412 €
variation par rapport à 2007		11,9%	8,3%	-1,2%	3,5%
variation par rapport à 2008			-3,3%	-11,7%	-7,5%
variation par rapport à 2009				-8,8%	-4,4%
variation par rapport à 2010					4,8%

Cependant, beaucoup de collectivités qui ont pour habitude d'allouer un montant conséquent au titre de l'APD n'ont pas déclaré leur contribution en 2010²³. Aussi, il est apparu opportun de faire une estimation de ces sommes. L'estimation repose sur les déclarations de l'ensemble de la période étudiée par les collectivités qui ont déclaré au moins trois fois.

Tableau 9 : APD estimée par an et variation

	APD estimée 2007	APD estimée 2008	APD estimée 2009	APD estimée 2010	APD estimée 2011
	59 539 573 €	64 736 309 €	66 393 460 €	66 575 018 €	61 295 412 €
variation par rapport à 2007		8,7%	11,5%	11,8%	2,9%
variation par rapport à 2008			2,6%	2,8%	-5,3%
variation par rapport à 2009				0,3%	-7,7%
variation par rapport à 2010					-7,9%

Si sur la période 2008-2010, l'APD semble stable, il apparaît une nette diminution de l'engagement des collectivités sur l'année 2011 (et ce malgré des événements importants, tel le tremblement de terre au Japon ou le printemps arabe).

²³ C'est notamment, le cas du Conseil régional de PACA pour 7 M€, de celui des Pays-de-la-Loire pour 1 M€, du Conseil général du Nord pour 800 k€, etc.

Cette diminution peut trouver une explication dans le fait que les Régions ont déclaré une somme moins importante que l'année précédente. En effet, les Régions constituent près de 60% du total déclaré de l'APD. Toute variation sensible impacte directement sur le montant global..

Tableau 10 : APD déclarée pour 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 selon les Régions, les Départements, les Villes de plus de 100 000 habitants et les communautés urbaines

	APD déclarée 2007	en %	APD déclarée 2008	en %
Conseils régionaux	28 550 028 €	50%	37 790 852 €	59%
Conseils généraux	17 000 753 €	30%	13 828 324 €	21%
Villes > 100 000 habitants	10 072 211 €	18%	9 844 887 €	15%
Communautés urbaines	1 919 672 €	3%	2 951 603 €	5%
Total	57 542 664 €	100%	64 415 666 €	100%

	APD déclarée 2009	en %	APD déclarée 2010	en %	APD déclarée 2011	en %
Conseils régionaux	39 634 638 €	64%	32 218 430 €	57%	36 351 798 €	61%
Conseils généraux	11 210 560 €	18%	13 322 498 €	23%	11 243 150 €	19%
Villes > 100 000 habitants	10 990 139 €	18%	10 503 361 €	18%	9 917 768 €	17%
Communautés urbaines ²⁴	482 644 €	1%	816 615 €	1%	2 062 696 €	3%
Total	62 317 981 €	100%	56 860 904 €	100%	59 575 412 €	100%

Si on ne prend que les collectivités territoriales qui ont systématiquement déclaré l'APD durant la période, on s'aperçoit que le montant déclaré en 2011 est, pour toutes les catégories de collectivités, inférieur à celui de l'année précédente.

Tableau 11 : APD déclarée pour 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 selon les Régions, les Départements, les Villes de plus de 100 000 habitants qui ont déclaré les quatre années

	APD déclarée 2007	en %	APD déclarée 2008	en %
Conseils régionaux	21 642 655 €	51%	27 342 951 €	63%
Conseils généraux	11 593 847 €	27%	7 553 566 €	17%
Villes > 100 000 habitants	9 020 581 €	21%	8 681 802 €	20%
Total	42 257 083 €	100%	43 578 319 €	100%

	APD déclarée 2009	en %	APD déclarée 2010	en %	APD déclarée 2011	en %
Conseils régionaux	30 258 370 €	62%	28 299 475 €	60%	26 788 873 €	60%
Conseils généraux	8 076 088 €	17%	8 825 798 €	19%	8 476 219 €	19%
Villes > 100 000 habitants	10 111 157 €	21%	10 068 203 €	21%	9 654 499 €	21%
Total	48 445 615 €	100%	47 193 476 €	100%	44 919 591 €	100%

²⁴ Le faible montant des années 2009 et 2010 pour les CU vient de l'absence de déclaration de la CU Lyon. Voir § spécifique aux CU.

2. LES REGIONS

a. Montants globaux

L'APD déclarée par les Conseils régionaux s'éleve à 36.3 M€ en 2011.

Tableau 12 : APD déclarée totale des Conseils régionaux en 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011²⁵

	APD déclarée 2007	APD déclarée 2008	APD déclarée 2009	APD déclarée 2010	APD déclarée 2011
Conseils régionaux	28 550 028 €	37 790 852 €	39 634 638 €	32 218 430 €	36 351 798 €
Nombre de déclarations	17	22	20	19	21

L'évolution du montant global de l'APD des régions entre 2011 et 2010 s'explique principalement par le fait que la Région PACA a, cette fois, déclarée son APD contrairement à 2010. Ainsi la hausse globale cache en réalité une diminution de la plus part des engagements régionaux :

- 13 régions sur 21 déclarent une APD en baisse (par rapport à 2010 ou 2009) dont 9 ont une baisse de plus de 15%.
- Quatre apparaissent stables (Bourgogne, Champagne Ardennes, Limousin et Nord Pas de Calais)
- Parmi les quatre déclarations en hausse, seules l'Île de France et la Picardie traduisent une hausse sensible en volume et en pourcentage

Tableau 13 : Les déclarations de l'APD par les 26 Régions

CONSEILS REGIONAUX	APD déclarée 2007	APD déclarée 2008	APD déclarée 2009	APD déclarée 2010	APD Déclarée 2011	Variation % APD déclarée 2010-2011
Alsace	454 709 €	490 494 €	577 542 €	410 522 €	473 418 €	15,32%
Aquitaine	Non renseigné	590 934 €	Non renseigné	1 140 000 €	814 321 €	-28,57%
Auvergne	609 527 €	667 697 €	667 697 €	329 519 €	308 061 €	-6,51%
Basse-Normandie	559 806 €	538 850 €	535 003 €	727 668 €	Non renseigné	
Bourgogne	Non renseigné	388 567 €	593 548 €	566 823 €	549 649 €	-3,03%
Bretagne	1 073 017 €	1 381 103 €	1 300 113 €	1 280 355 €	1047 767 €	-18,17%
Centre	910 477 €	1 245 509 €	1 349 358 €	1 064 685 €	951695 €	-10,61%
Champagne-Ardenne	462 476 €	597 126 €	463 387 €	636 295 €	630 601 €	-0,89%
Corse	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	
Franche-Comté	Non renseigné	159 040 €	Non renseigné	114 190 €	121 200 €	6,14%
Guadeloupe	Non renseigné	532 314 €	Non renseigné	Non renseigné	500 000 €	
Guyane	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	
Haute-Normandie	170 490 €	282 068 €	309 345 €	342 274 €	244 000 €	-28,71%
Île-de-France	5 439 057 €	5 498 171 €	4 770 807 €	5 260 089 €	6 63 129 €	15,27%

²⁵ Nous insérons ici les déclarations de la Région Pays de la Loire transmises par courriel.

CONSEILS REGIONAUX	APD déclarée 2007	APD déclarée 2008	APD déclarée 2009	APD déclarée 2010	APD Déclarée 2011	Variation % APD déclarée 2010-2011
Languedoc Roussillon	Non renseigné	Non renseigné	112 500 €	Non renseigné	16 500 €	-85,33%
Limousin	387 775 €	506 688 €	453 643 €	814 442 €	834 642 €	2,48%
Lorraine	349 784 €	424 168 €	306 643 €	379 531 €	264 164 €	-30,40%
Martinique	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	
Midi-Pyrénées	654 382 €	145 000 €	865 581 €	1 780 655 €	1 296 750 €	-27,18%
Nord Pas de Calais	3 412 530 €	3 614 808 €	5 480 905 €	2 604 952 €	2 433 383 €	1,48%
Pays de Loire	Non renseigné	852 050 €	1 037 193 €	1 370 274 €	1 131 377 €	-17,43%
Picardie	2 020 411 €	4 190 060 €	4 129 017 €	4 068 021 €	4 392 483 €	7,98%
Poitou-Charentes	447 543 €	1 135 419 €	1 244 852 €	1 711 495 €	1 345 600 €	-21,38%
Provence Alpes Cote Azur	6 347 567 €	7 386 146 €	7 098 024 €	Non renseigné	6 429 878 €	-9,41%
Réunion	807 277 €	2 411 140 €	831 686 €	1 246 695 €	1 072 412 €	-13,98%
Rhône-Alpes	4 443 200 €	4 753 500 €	7 507 794 €	6 369 945 €	5 207 668 €	-18,04%
Total	28 550 028 €	37 790 852 €	39 634 638 €	32 218 430 €	36 351 798 €	12,83%

Certaines évolutions doivent être regardées en comparaison aux situations antérieures :

- la stabilité du Nord Pas de Calais est réalisée après une baisse de 50% entre 2009 et 2010.
- La Région Rhône Alpes est en diminution relative depuis 2 ans mais reste au-dessus des déclarations de 2008 et 2007.
- La Région Midi-Pyrénées a vu son chiffre fortement augmenté (105% d'augmentation entre 2009 et 2010) par un changement dans le mode de calcul. En effet, depuis 2011 le Conseil régional de Midi-Pyrénées a pris en compte les dépenses, entrant dans la définition de l'APD, des services autres que celui des relations internationales.

Les évolutions sont aussi parfois l'effet de certaines corrections budgétaires (fin d'un programme international, modalités différentes des déclarations, ...). Ainsi²⁶ :

- pour la Région Auvergne « *Il s'agit principalement d'une « correction technique »* » et de différences dans les modalités de comptabilisation.
- pour la Région Bretagne « *les variations observées dans les montants de l'APD depuis 2007 ne traduisent pas une volonté politique de réduire l'engagement de la Région à l'international(...). L'effort régional en faveur de la coopération internationale et de la solidarité est en progression sensible jusqu'en 2008 (2008/2007 : + 29%). Cette progression s'explique à la fois par le soutien aux projets des acteurs bretons de la SI, avec prise en compte de projets pluriannuels dont le nombre et les coûts ne s'équilibrent pas forcément d'une année sur l'autre ; par l'engagement de coopérations décentralisées (2 accords de coopérations signés avec des Régions à Madagascar en 2007) qui connaissent leur traduction financière à compter de 2008 ; les années 2008 et 2009 sont marquées par un*

²⁶ Les textes en italique reprennent les explications transmises par courriel, par les directions internationales des collectivités.

nombre important de projets d'ASI/ONG reçus et accompagnés ; 2010 voit un repli des demandes de soutien financier, alors que la Région intervient fortement suite au séisme qui frappe Haïti et engage à Madagascar un nouveau programme pluriannuel en faveur de la pêche ; ces 2 derniers engagements (Haïti et Madagascar) ne se retrouvent pas en 2011, alors qu'on a observé une progression du nombre de projets reçus et soutenus »

- pour la Région Centre : *« La baisse observée n'est pas imputable à une réduction des crédits affectés à la politique régionale de coopération internationale »* mais *« à un nombre inférieur de demandes d'acteurs régionaux entre 2009 et 2010 ainsi qu'entre 2010 et 2011, et pour des montants plus faibles »* dans le cadre des appels à projets
- Pour la Région Haute Normandie : *« La différence est dûe au fait qu'en 2009 et tout particulièrement en 2010 la Région a soutenu, au titre de sa coopération décentralisée, d'importants projets d'investissements ponctuels en faveur de la Région partenaire d'Atsinanana à Madagascar. »*
- Pour la Région Pays de la Loire, l'évolution entre 2009, 2010 et 2011 vient principalement d'un programme voté en 2010 pour le Burundi, qui se poursuit en 2012 (pas d'engagement en 2011).

Seule la région Lorraine parle d'une réduction budgétaire :

- Pour la Région Lorraine : *« Cette baisse des crédits affectés par le Conseil régional à des projets de solidarité internationale en 2011 répond à un contexte budgétaire de plus en plus contraint, pour la collectivité en général et dans certains secteurs en particulier, dont celui de l'action internationale, qui ne constitue pas une priorité d'intervention. Elle s'explique aussi par un changement dans le mode opératoire. En effet, jusqu'en 2010, les projets de solidarité internationale pouvaient être déposés et soutenus au fil de l'eau et s'ils obéissaient à quelques contraintes d'ordre géographique (concentration de l'aide sur quelques pays), en revanche aucune restriction n'apparaissait dans les choix thématiques. En 2011, ce fonds de soutien a laissé la place à une procédure d'appel à projets, comme d'ailleurs la plupart des autres fonds de soutien régionaux, en réponse au souhait de la collectivité de mettre la décision politique au cœur de l'action régionale. »*

Les Régions qui n'ont jamais déclaré l'APD :

- La Corse
- La Martinique

Celles qui l'ont déclaré qu'une fois :

- Le Languedoc-Roussillon

b. Euro par habitant

Globalement, les Régions consacrent en moyenne 0,57 € par habitant à l'APD avec un écart important entre les Régions (de 0,10 € à 2,3 € par habitant).

Tableau 14 : APD/habitant pour les Régions

CONSEILS REGIONAUX	Nombre d'habitants*	APD Déclarée 2011	€/habitant
Picardie	1911157	4 392 483 €	2,30 €
Provence Alpes Côte Azur	4889053	6 429 878 €	1,32 €
Réunion	816364	1 072 412 €	1,31 €
Guadeloupe	401554	500 000 €	1,25 €
Limousin	741785	834 642 €	1,13 €
Rhône-Alpes	6174040	5 220 768 €	0,85 €
Poitou-Charentes	1760575	1 345 600 €	0,76 €
Nord Pas de Calais	4033197	2 643 383 €	0,66 €
Ile-de-France	11728240	6 063 129 €	0,52 €
Champagne-Ardenne	1337953	630 601 €	0,47 €
Midi-Pyrénées	2862707	1 296 750 €	0,45 €
Centre	2538590	951 695 €	0,37 €
Bourgogne	1642440	549 649 €	0,33 €
Bretagne	3175064	1 047 767 €	0,33 €
Pays de Loire	3539048	1 131 377 €	0,32 €
Alsace	1843053	473 418 €	0,26 €
Aquitaine	3206137	814 321 €	0,25 €
Auvergne	1343964	308 061 €	0,23 €
Haute-Normandie	1832942	244 000 €	0,13 €
Lorraine	2350112	264 164 €	0,11 €
Franche-Comté	1168208	121 200 €	0,10 €
Languedoc Roussillon	2610890	16 500 €	0,01 €
Basse-Normandie	1470880	Non renseigné	
Corse	305674	Non renseigné	
Guyane	224469	Non renseigné	
Martinique	396404	Non renseigné	
Total Région	64304500	36 351 798 €	0,57 €

*Source : Recensement de la population 2009 - Limites territoriales au 1er janvier 2011²⁷

En 2010, 4 Régions consacraient plus de 1 €/habitant au titre de l'APD : la Picardie, la Réunion, le Limousin, Rhône-Alpes.

En 2011, ce groupe s'élargit à la Guadeloupe et PACA mais Rhône Alpes en sort.

Seule la Picardie dépasse 2 € par habitant.

²⁷<http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/france-regions.asp?annee=2009>

3. LES DEPARTEMENTS

a. Montants globaux

L'APD déclarée par les Conseils généraux s'élevait à **11,2 M€ en 2011**.

Tableau 15 : APD déclarée totale des Conseils généraux en 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011

	APD déclarée 2007	APD déclarée 2008	APD déclarée 2009	APD déclarée 2010	APD déclarée 2011
Conseils généraux	17 000 753 €	13 828 324 €	11 124 290 €	13 284 003 €	11 243 150 €
Nombre de déclarations	51	62	43	47	40

Entre 2009 et 2010 on observe une hausse de plus de 2 M€ (soit 19% de plus). Cette année, on revient à une déclaration similaire à l'année 2009 mais seuls 40 départements ont renseigné leur télédéclaration.

60 Départements n'ont pas déclaré l'APD de 2011. Parmi les collectivités figurent :

- les Bouches du Rhône qui déclarent en 2010 plus de 1 M€
- l'Oise qui avait déclaré en 2010, 210 000 €
- la Vendée qui déclarait en 2010, plus de 450 000 €

Par ailleurs, le CG du Nord (qui déclare en 2007-2008 et 2009 une APD déclarée comprise entre 900 000 et 700 000 €, n'a pas participé aux déclarations de 2010 et 2011.

Ainsi, le montant global de l'APD consacrée par les Départements peut-être estimée de la sorte :

Tableau 16 : APD estimée totale des Conseils généraux en 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011

	APD 2007	APD 2008	APD 2009	APD 2010	APD 2011
CG (estimations)	17 345 740 €	14 098 962 €	12 581 060 €	14 473 996 €	12 353 150 €

Globalement, on observe une baisse sur la période étudiée et plus précisément entre 2007 et 2008 (-34% si on prend les Départements qui ont déclaré leur APD tous les ans). Cette diminution s'explique d'une part par le nombre décroissant de Départements qui ont déclaré l'APD en 2010 par rapport à 2009 et d'autre par le fait que certains Départements ont considérablement vu à la baisse leur contribution (telle que la Seine-Saint-Denis ou les Hauts-de-Seine).

Entre 2009 et 2010, il y a un accroissement de l'APD quel que soit l'angle d'analyse d'environ 12%. Cependant, les sommes ne semblent pas au niveau de l'APD de 2007.

Entre 2010 et 2011, la baisse est sensible. Nous avons le plus bas montant sur 5 années.

Par ailleurs, 14 départements ont une déclaration en hausse contre 26 en diminution.

Toutefois, sur la base des Conseils généraux qui ont fait leurs cinq déclarations on constate une faible baisse (-3,9%) qui s'explique sans aucun doute plus par des ajustements techniques qu'une réelle orientation politique vers un plus faible engagement.

Tableau 17 : Les déclarations de l'APD par les Départements qui ont déclaré les 5 dernières années

DEPARTEMENTS	APD déclarée 2007	APD déclarée 2008	APD déclarée 2009	APD déclarée 2010	APD déclarée 2011
Allier	120 788 €	103 090 €	85 350 €	112 520 €	140 393 €
Alpes Maritimes	237 200 €	16 673 €	53 155 €	19 434 €	14 455 €
Ardèche	205 500 €	229 450 €	274 450 €	646 393 €	575 542 €
Aveyron	30 188 €	103 266 €	56 734 €	76 378 €	57 847 €
Bas Rhin	210 900 €	222 900 €	232 000 €	235 000 €	242 850 €
Charente Maritime	209 550 €	115 800 €	183 800 €	112 500 €	164 640 €
Cher	36 660 €	44 867 €	48 067 €	38 495 €	25 999 €
Côtes d'Armor	262 603 €	305 918 €	369 170 €	560 000 €	148 922 €
Dordogne	14 224 €	103 100 €	65 632 €	49 825 €	63 193 €
Drôme	40 000 €	47 000 €	94 500 €	90 030 €	92 120 €
Eure	71 770 €	71 770 €	71 770 €	108 606 €	112 463 €
Haut Rhin	71 820 €	116 231 €	38 360 €	51 240 €	62 900 €
Haute Saône	13 181 €	15 232 €	13 211 €	24 719 €	11 126 €
Haute Vienne	48 000 €	149 000 €	206 313 €	101 985 €	74 000 €
Hautes Pyrénées	95 961 €	100 654 €	81 026 €	103 429 €	93 367 €
Hauts-de-Seine	4 182 073 €	1 405 942 €	715 494 €	1 506 330 €	2 329 412 €
Hérault	256 550 €	259 335 €	213 500 €	424 449 €	250 530 €
Ille et Vilaine	595 000 €	647 890 €	752 762 €	610 615 €	535 203 €
Jura	25 760 €	16 240 €	25 000 €	21 000 €	38 333 €
Loire Atlantique	692 500 €	577 500 €	662 000 €	200 000 €	567 000 €
Loiret	17 500 €	17 500 €	17 000 €	19 500 €	7 500 €
Morbihan	57 278 €	71 672 €	53 510 €	97 250 €	78 460 €
Pas de Calais	15 547 €	57 375 €	71 378 €	77 936 €	166 686 €
Seine Maritime	203 524 €	199 899 €	477 464 €	474 914 €	304 691 €
Seine Saint Denis	2 161 478 €	283 783 €	537 227 €	386 454 €	289 495 €
Territoire de Belfort	185 700 €	150 856 €	178 953 €	137 681 €	155 172 €
Val de Marne	983 069 €	1 428 144 €	1 069 970 €	1 104 974 €	682 940 €
Yvelines	549 523 €	692 479 €	1 428 292 €	1 434 141 €	1 190 980 €

27 Départements n'ont jamais déclaré d'APD :

- Les Ardennes
- L'Ariège
- L'Aube
- L'Aude
- Le Calvados
- La Corrèze
- La Corse du Sud
- La Creuse
- L'Eure-et-Loir
- La Gironde
- La Guadeloupe
- La Guyane
- La Haute-Loire
- La Haute- Marne
- Les Landes
- Le Lot
- Le Lot-et-Garonne
- Le Maine-et-Loire

- La Marne
- Les Pyrénées-Orientales
- Le Tarn
- Le Tarn-et-Garonne
- Le Var
- Le Vaucluse
- Les Vosges
- L'Yonne

Et 15 n'ont déclaré qu'une fois (année de déclaration) :

- L'Aisne (2008)
- Les Alpes-de-Haute-Provence (2008)
- Le Cantal (2007)
- La Côte-d'Or (2008)
- Le Gard (2008)
- La Haute-Corse (2010)
- L'Indre (2008)
- La Martinique (2009)
- Mayenne (2008)
- La Moselle (2007)
- La Nièvre (2008)
- L'Oise (2010)
- Le Puy-de-Dôme (2008)
- La Réunion (2008)
- Le Val-d'Oise (2008)

b. Evolutions particulières

23 départements sur 40 déclarent une APD en baisse. Toutefois, il semble, pour plusieurs, que cela s'explique plus par une correction technique de la méthode de déclaration plutôt que par une décision politique.

Plusieurs Départements peuvent être dans ce cas :

- le CG des Côtes d'Armor ne déclare cette année que 148 922 € soit une forte diminution. Il semble que plusieurs engagements n'aient pas été comptabilisés dans cette déclaration qui aurait dû être à un niveau similaire que l'année précédente (environ 515 000 €).
- le CG Saône et Loire voit sa contribution triplée, passant à 450 000 €. Cela s'explique par un effort particulier pour une collectivité tunisienne (Sidi Bouzid), suite au printemps arabe.
- Le CG Haute Vienne a une légère diminution de budget mais l'écart entre 2010 et 2011 s'explique principalement par un niveau de réalisation moins important.
- Pour le CG Hérault, l'enveloppe est constante ces dernières années. La forte augmentation (uniquement) en 2010 s'explique par une comptabilisation différente.
- la diminution de l'aide pour le CG Finistère s'explique par un ajustement technique : « *Le budget global consacré par le conseil général à la solidarité internationale (coop déc/ASI/EADSI) n'a pas baissé entre 2010 et 2011. Seule la répartition a changé : une part plus importante a été consacrée à l'appui aux associations de solidarité internationale et au partenariat avec la région DIANA à Madagascar et une part moins importante au partenariat avec la province de Chiloé au Chili dans l'attente d'une mission politique et de la définition d'une stratégie d'intervention. C'est ce qui explique la différence car l'aide aux ASI est difficile à valoriser dans la télé déclaration APD.* »

c. Euro par habitant

En moyenne, les Conseils généraux consacrent 0,39 € par habitant pour l'APD (moitié moins que les Régions).

Tableau 18 : APD/habitant pour les Départements

DEPARTEMENTS	Nombre d'habitants*	APD déclarée 2011	€/hbt
Ardèche	313578	575 542 €	1,84 €
Hauts-de-Seine	1561745	2 329 412 €	1,49 €
Territoire de Belfort	142461	155 172 €	1,09 €
Yvelines	1407560	1 190 980 €	0,85 €
Saône et Loire	554720	460 000 €	0,83 €
Essonne	1208004	808 532 €	0,67 €
Ille et Vilaine	977449	535 203 €	0,55 €
Val de Marne	1318537	682 940 €	0,52 €
Loire Atlantique	1266358	567 000 €	0,45 €
Loir et Cher	327868	145 300 €	0,44 €
Isère	1197038	510 340 €	0,43 €
Allier	343046	140 393 €	0,41 €
Hautes Pyrénées	229670	93 367 €	0,41 €
Vienne	426066	153 700 €	0,36 €
Finistère	893914	257 009 €	0,29 €
Charente Maritime	616607	164 640 €	0,27 €
Côtes d'Armor	587519	148 922 €	0,25 €
Hérault	1031974	250 530 €	0,24 €
Seine Maritime	1250120	304 691 €	0,24 €
Bas Rhin	1094439	242 850 €	0,22 €
Aveyron	277048	57 847 €	0,21 €
Haute Vienne	374849	74 000 €	0,20 €
Eure	582822	112 463 €	0,19 €
Seine Saint Denis	1515983	289 495 €	0,19 €
Dordogne	412082	63 193 €	0,15 €
Jura	261277	38 333 €	0,15 €
Morbihan	716182	78 460 €	0,11 €
Pas de Calais	1461257	166 686 €	0,11 €
Cher	311022	25 999 €	0,08 €
Haut Rhin	748614	62 900 €	0,08 €
Seine et Marne	1313414	96 000 €	0,07 €
Haute Saône	239194	11 126 €	0,05 €
Pyrénées Atlantiques	650356	12 450 €	0,02 €
Alpes Maritimes	1079100	14 455 €	0,01 €
Loire	746115	10 000 €	0,01 €
Loiret	653510	7 500 €	0,01 €
Total	28 091 498	10 837 430 €	0,39 €

8 Départements ont une APD/habitant comprise entre 0,5 et 2€ contre 12 en 2010:

Tableau 19 : APD déclarée par les Conseils généraux et variation 2010-2011

DEPARTEMENTS	APD déclarée 2007	APD déclarée 2008	APD déclarée 2009	APD déclarée 2010	APD déclarée 2011	Variation en % APD déclarée 2010-2011
Ain	74 351 €	103 800 €	Non renseigné		Non renseigné	
Aisne	Non renseigné	43 668 €	Non renseigné		Non renseigné	
Allier	120 788 €	103 090 €	85 350 €	112 520 €	140 393 €	25%
Alpes de Haute Provence	Non renseigné	25 000 €	Non renseigné		Non renseigné	
Alpes Maritimes	237 200 €	16 673 €	53 155 €	19 434 €	14 455 €	-26%
Ardèche	205 500 €	229 450 €	274 450 €	646 393 €	575 542 €	-11%
Ardennes	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		Non renseigné	
Ariège	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		Non renseigné	
Aube	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		Non renseigné	
Aude	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		Non renseigné	
Aveyron	30 188 €	103 266 €	56 734 €	76 378 €	57 847 €	-24%
Bas Rhin	210 900 €	222 900 €	232 000 €	235 000 €	242 850 €	3%
Bouches du Rhône	1 677 009 €	1 175 120 €	939 837 €	1 144 536 €	Non renseigné	
Calvados	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		Non renseigné	
Cantal	2 500 €	Non renseigné	Non renseigné		Non renseigné	
Charente	14 313 €	Non renseigné	13 000 €		10 000 €	
Charente Maritime	209 550 €	115 800 €	183 800 €	112 500 €	164 640 €	46%
Cher	36 660 €	44 867 €	48 067 €	38 495 €	25 999 €	-32%
Corrèze	Non renseigné	Non renseigné	9 000 €		Non renseigné	
Corse du sud	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		Non renseigné	
Côte d'Or	Non renseigné	6 900 €	Non renseigné		Non renseigné	
Côtes d'Armor	262 603 €	305 918 €	369 170 €	560 000 €	148 922 €	-73%
Creuse	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		Non renseigné	
Deux Sèvres	185 014 €	107 015 €	25 000 €		Non renseigné	
Dordogne	14 224 €	103 100 €	65 632 €	49 825 €	63 193 €	27%
Doubs	37 600 €	35 000 €	Non renseigné		Non renseigné	
Drôme	40 000 €	47 000 €	94 500 €	90 030 €	92 120 €	
Essonne	643 414 €	787 134 €	Non renseigné	672 482 €	808 532 €	20%
Eure	71 770 €	71 770 €	71 770 €	108 606 €	112 463 €	4%
Eure et Loir	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		Non renseigné	
Finistère	239 908 €	225 946 €	Non renseigné	276 796 €	257 009 €	-7%
Gard	Non renseigné	53 816 €	Non renseigné		Non renseigné	
Gers	Non renseigné	2 500 €	Non renseigné	20 000 €	Non renseigné	
Gironde	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		Non renseigné	
Guadeloupe	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		Non renseigné	
Guyane	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		Non renseigné	

Haut Rhin	71 820 €	116 231 €	38 360 €	51 240 €	62 900 €	23%
Haute Corse	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	20 000 €	Non renseigné	
Haute Garonne	Non renseigné	150 000 €	Non renseigné	100 000 €	Non renseigné	
Haute Loire	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		Non renseigné	
Haute Marne	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		Non renseigné	
Haute Saône	13 181 €	15 232 €	13 211 €	24 719 €	11 126 €	-55%
Haute Savoie	352 500 €	136 787 €	135 850 €		Non renseigné	
Haute Vienne	48 000 €	149 000 €	206 313 €	101 985 €	74 000 €	-27%
Hauts Alpes	Non renseigné	97 000 €	Non renseigné	94 000 €	92 000 €	
Hautes Pyrénées	95 961 €	100 654 €	81 026 €	103 429 €	93 367 €	-10%
Hauts-de-Seine	4 182 073 €	1 405 942 €	715 494 €	1 506 330 €	2 329 412 €	55%
Hérault	256 550 €	259 335 €	213 500 €	424 449 €	250 530 €	-41%
Ille et Vilaine	595 000 €	647 890 €	752 762 €	610 615 €	535 203 €	-12%
Indre	Non renseigné	5 240 €	Non renseigné		Non renseigné	
Indre et Loire	157 428 €	103 447 €	Non renseigné		Non renseigné	
Isère	Non renseigné	709 791 €	456 485 €	604 227 €	510 340 €	-16%
Jura	25 760 €	16 240 €	25 000 €	21 000 €	38 333 €	83%
Landes	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		Non renseigné	
Loir et Cher	Non renseigné	7 250 €	5500	236 460 €	145 300 €	-39%
Loire	30 000 €	Non renseigné	Non renseigné	20 000 €	10 000 €	-50%
Loire Atlantique	692 500 €	577 500 €	662 000 €	200 000 €	567 000 €	184%
Loiret	17 500 €	17 500 €	17 000 €	19 500 €	7 500 €	-62%
Lot	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		Non renseigné	
Lot et Garonne	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		Non renseigné	
Lozère	Non renseigné	55 000 €	2 988 €	30 537 €	Non renseigné	
Maine et Loire	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		Non renseigné	
Manche	113 453 €	43 500 €	Non renseigné		Non renseigné	
Marne	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		Non renseigné	
Martinique	Non renseigné	Non renseigné	5 300 €		Non renseigné	
Mayenne	Non renseigné	38 463 €	Non renseigné		Non renseigné	
Mayotte					Non renseigné	
Meurthe et Moselle	222 557 €	147 000 €	Non renseigné	15 000 €	Non renseigné	
Meuse	11 000 €	22 500 €	14 400 €		Non renseigné	
Morbihan	57 278 €	71 672 €	53 510 €	97 250 €	78 460 €	-19%
Moselle	23 500 €	Non renseigné	Non renseigné		Non renseigné	
Nièvre	Non renseigné	15 000 €	Non renseigné		Non renseigné	
Nord	892 281 €	768 000 €	863 500 €		Non renseigné	
Oise	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	210 117 €	Non renseigné	
Orne	39 620 €	28 170 €	Non renseigné		Non renseigné	
Pas de Calais	15 547 €	57 375 €	71 378 €	77 936 €	166 686 €	114%
Puy de Dôme	Non renseigné	111 151 €	Non renseigné		Non renseigné	

Pyrénées Atlantiques	5 300 €	Non renseigné	4 990 €	39 500 €	12 450 €	-68%
Pyrénées Orientales	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		Non renseigné	
Réunion	Non renseigné	145 902 €	Non renseigné		Non renseigné	
Rhône	125 200 €	172 032 €	66 192 €	85 568 €		
Saône et Loire	Non renseigné	186 848 €	Non renseigné	160 000 €	460 000 €	188%
Sarthe	57 520 €	56 020 €	10 600 €		Non renseigné	
Savoie	226 720 €	213 200 €	193 300 €		211 600 €	
Seine et Marne	76 550 €	Non renseigné	78 000 €	90 000 €	96 000 €	7%
Seine Maritime	203 524 €	199 899 €	477 464 €	474 914 €	304 691 €	-36%
Seine Saint Denis	2 161 478 €	283 783 €	537 227 €	386 454 €	289 495 €	-25%
Somme	Non renseigné	Non renseigné	58 000 €	42 000 €	Non renseigné	
Tarn	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		Non renseigné	
Tarn et Garonne	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		Non renseigné	
Territoire de Belfort	185 700 €	150 856 €	178 953 €	137 681 €	155 172 €	13%
Val de Marne	983 069 €	1 428 144 €	1 069 970 €	1 104 974 €	682 940 €	-38%
Val d'Oise	Non renseigné	78 900 €	Non renseigné		Non renseigné	
Var	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		Non renseigné	
Vaucluse	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		Non renseigné	
Vendée	Non renseigné	417 658 €	252 530 €	458 327 €	Non renseigné	
Vienne	199 168 €	Non renseigné	Non renseigné	177 150 €	153 700 €	-13%
Vosges	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		Non renseigné	
Yonne	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		Non renseigné	
Yvelines	549 523 €	692 479 €	1 428 292 €	1 434 141 €	1 190 980 €	-17%
Total	17 000 753 €	13 828 324 €	11 210 560 €	13 322 498 €	11 243 150 €	-16%

4. LES VILLES

a. Montant global

L'APD déclarée par les Villes de plus de 100 000 habitants est de **10,8 M € en 2010**. Toutefois, Paris qui déclare 6,8 M€ au titre de l'APD de 2010, représente 63% de ce montant total.

En 2011, le montant de l'APD des villes est de 9,9 M €, mais seulement de 2.97 M€ en ne comptant pas Paris.

b. Variation APD déclarée

Tableau 20 : APD déclarée des Villes de plus de 100 000 habitants en 2007, 2008, 2009 et 2010

	APD 2007	APD 2008	APD 2009	APD 2010	APD 2011
Villes (déclarations)	10 072 211 €	9 844 887 €	10 990 139 €	10 503 361 €	9 917 768 €
Villes ayant déclarés les 5 années	9 020 581 €	8 681 802 €	10 111 157 €	10 068 203 €	9 654 499 €

	APD 2007	APD 2008	APD 2009	APD 2010	APD 2011
Villes hors Paris (déclarations)	4 968 725 €	4 319 045 €	4 365 306 €	3 712 224 €	3 230 583 €
Villes hors Paris ayant déclarés les 5 années	3 917 095 €	3 155 960 €	3 486 324 €	3 277 066 €	2 967 314 €

On constate que durant la période étudiée, le montant total déclaré reste globalement stable.

Depuis 2007, les déclarations des villes hors Paris par contre diminuent. Cette diminution est compensée par un engagement croissant au fil des années par Paris. Toutefois, en 2011, on constate une nette diminution des villes.

En 2011, 7 villes déclarent une diminution significative (> - 5%) et 4 villes déclarent une augmentation significative (>5%)

Pour 2010, les données étaient les suivantes : 7 Villes ont une APD en baisse par rapport à 2009, mais parmi elles, 4 ont augmenté leur APD par rapport à 2007 (comme Nantes ou Lille par exemple).

Tableau 21 : APD déclarée par les Villes et variation 2007-2010 et 2009-2010

40 VILLES de plus de 100 000 habitants	APD déclarée 2007	APD déclarée 2008	APD déclarée 2009	APD déclarée 2010	APD déclarée 2011	Variation 2010-2011
Aix-en-Provence	51 683 €	73 701 €	37 002 €	62 625 €	Non renseigné	
Amiens	Non renseigné	Non renseigné	2 500 €	10 000 €	Non renseigné	
Angers	222 000 €	Non renseigné	247 200 €	Non renseigné	Non renseigné	
Argenteuil	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	
Besançon	170 974 €	296 148 €	155 330 €	164 900 €	154 325 €	
Bordeaux	311 797 €	151 652 €	72 715 €	Non renseigné	230 000 €	
Boulogne-Billancourt	Non renseigné	32 870 €	Non renseigné	960 €	23 369 €	2334%
Brest	Non renseigné	74 800 €	67 870 €	Non renseigné	Non renseigné	
Caen	Non renseigné	68 800 €	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	
Clermont-Ferrand	98 400 €	40 405 €	26 662 €	228 454 €	77 400 €	-66%
Dijon	47 520 €	20 200 €	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	
Grenoble	127 662 €	116 160 €	355 913 €	193 424 €	Non renseigné	
Le Havre	9 450 €	6 944 €	52 613 €	50 662 €	200 712 €	296%
Le Mans	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	
Lille	110 257 €	148 972 €	264 808 €	233 926 €	290 078 €	24%
Limoges	170 158 €	19 830 €	78 251 €	118 872 €	90 013 €	-24%
Lyon	113 283 €	207 650 €	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	
Marseille	1 223 048 €	840 927 €	1 034 187 €	985 843 €	766 388 €	-22%
Metz	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	
Montpellier	Non renseigné	120 623 €	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	
Montreuil	803 617 €	640 414 €	469 059 €	438 742 €	301 488 €	-31%
Mulhouse	177 528 €	94 394 €	93 440 €	95 120 €	96 478 €	1%
Nancy	Non renseigné	1 500 €	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	
Nantes	260 000 €	419 140 €	756 351 €	235 972 €	380 016 €	61%
Nice	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	
Nîmes	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	
Orléans	36 772 €	36 772 €	36 600 €	33 900 €	32 900 €	-3%
Paris	5 103 486 €	5 525 842 €	6 624 833 €	6 791 137 €	6 687 185 €	-2%
Perpignan	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	
Reims	Non renseigné	17 920 €	40 320 €	16 800 €	Non renseigné	
Rennes	240 819 €	150 773 €	161 723 €	181 903 €	221 515 €	22%
Rouen	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	
Saint-Denis	78 685 €	128 559 €	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	
Saint-Étienne	65 000 €	36 100 €	55 462 €	129 749 €	Non renseigné	
Saint-Paul	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	
Strasbourg	Non renseigné	93 900 €	Non renseigné	Non renseigné	Voir CU	
Toulon	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	
Toulouse	616 072 €	461 241 €	357 300 €	508 772 €	356 001 €	-30%
Tours	34 000 €	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	
Villeurbanne	Non renseigné	18 650 €	Non renseigné	21 600 €	9 900 €	-54%
Total Villes	10 072 211 €	9 844 887 €	10 990 139 €	10 503 361 €	9 917 768 €	-6%
Total villes hors Paris	4 968 725 €	4 319 045 €	4 365 306 €	3 712 224 €	3 230 583 €	-13%

c. Euro par habitant

En moyenne les Villes de plus de 100 000 habitants consacrent 1,59 € par habitant à l'APD. Toutefois, cette moyenne cache de fortes disparités.

Tableau 22 : APD/habitant pour les Villes

Villes	Population totale	APD déclarée 2010	€/hbt
Paris	2 215 197	6 687 185 €	3,02 €
Montreuil	102 889	301 488 €	2,93 €
Nantes	290 943	380 016 €	1,31 €
Lille	232 172	290 078 €	1,25 €
Le Havre	182 411	200 712 €	1,10 €
Rennes	213 096	221 515 €	1,04 €
Marseille	860 363	766 388 €	0,89 €
Mulhouse	113 135	96 478 €	0,85 €
Toulouse	446 220	356 001 €	0,80 €
Limoges	141 287	90 013 €	0,64 €
Clermont-Ferrand	159 410	77 400 €	0,49 €
Orléans	116 490	32 900 €	0,28 €
Boulogne-Billancourt	142 948	23 369 €	0,16 €
Villeurbanne	139 764	9 900 €	0,07 €
Total	6 240 907	9 917 768 €	1,59 €
Total hors Paris	4 025 710	3 230 583 €	0,80 €

Comme en 2010, seuls Montreuil et Paris ont une APD/habitant supérieure à 2€. Toutefois, l'APD de Montreuil est en forte diminution (4,26 €/habitant en 2010).

En 2010, l'APD des villes, hors Paris, était de 1 € par habitant. La proportion diminue en 2011 à 0,8 € par habitant.

5. LES COMMUNAUTES URBAINES

a. Montants globaux

L'APD déclarée par les Communautés urbaines s'élève à 2.06M € pour l'année 2011.

Tableau 23 : APD déclarée en 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 par les Communautés urbaines

	APD 2007	APD 2008	APD 2009	APD 2010	APD 2011
CU (déclarations)	1 919 672 €	2 951 603 €	482 644 €	816 615 €	2 062 696 €
CU (estimations)	2 219 660 €	2 951 600 €	1 787 626 €	2 076 615 €	2 122 696 €

La forte augmentation des APD déclarées entre 2010 et 2011 est liée à la déclaration de la communauté urbaine de Lyon (qui manquait en 2010).

b. Variation APD déclarée et estimée

Peu de communautés urbaines déclarent leur APD de manière régulière. Par ailleurs, le chevauchement ou la fusion des déclarations avec celle des villes (Nantes, Strasbourg, ...) rendent difficile toute interprétation.

Tableau 24 : APD déclarée par les Communautés urbaines et variation 2007-2010 et 2009-2010

COMMUNAUTES URBAINES	APD 2007	APD 2008	APD 2009	APD 2010	APD 2011
Brest métropole océane					
Communauté urbaine Creusot-Montceau					
Communauté urbaine d'Alençon (CUA)					
Communauté urbaine d'Arras					
Communauté urbaine de Bordeaux (CUB)			105 000 €	50 000 €	
Communauté urbaine de Cherbourg (CUC)	11 507 €				
Communauté urbaine de Strasbourg (CUS)		67 100 €			107 600 €
Communauté urbaine du Grand Nancy (CUGN)		53 500 €			
Communauté urbaine Nice Côte d'Azur (NCA)					
Dunkerque grand littoral	10 080 €	52 080 €	91 873 €	185 622 €	169 703 €
Grand Lyon	1 174 065 €	1 316 420 €			1 564 000 €
Grand Toulouse					
Le Mans Métropole					
Lille Métropole Communauté urbaine (LMCU)	724 020 €	623 503 €	148 756 €	108 951 €	
Marseille Provence Métropole (MPM)					
Nantes Métropole		839 000 €	137 015 €	472 042 €	221 393 €
Total	1 919 672 €	2 951 603 €	482 644 €	816 615 €	2 062 696 €

Cependant, il convient d'être prudent avec ces chiffres. En effet, certaines collectivités mutualisent avec leur intercommunalité ou transfèrent totalement leur service « relations internationales ». En ce sens, la Ville de Lyon a mutualisé ce service avec le Grand Lyon comme Strasbourg ce qui va rendre délicat une distinction entre les villes et les intercommunalités. On remarque à l'inverse que la Communauté urbaine de Lille fonctionne indépendamment de la ville de Lille dans ce domaine, de même que pour Nantes et Bordeaux. A moyen terme il y aurait un mécanisme de mutualisation vers lequel les villes et leur intercommunalité tendraient.

CONCLUSION

Cette étude permet d'avoir une vision d'ensemble sur l'évolution des sommes allouées par les collectivités au titre de l'APD. **On constate un fléchissement de ces montants par rapport à 2010.** Toutefois, cette diminution qui ressort des déclarations semble réelle mais n'est-elle pas obligatoirement la résultante d'un choix politique mais plus des ralentissements techniques ou des modifications dans les modalités de déclarations.

Par ailleurs, il

- Nombre de collectivités n'ont pas déclaré leur APD pour 2011 (plus de 50%). Toutefois la majorité des **régions, principales collectivités contributrices**, ont réalisé une déclaration. Le montant global est donc relativement proche de la réalité.
- Aussi, certaines Villes et leurs intercommunalité ont reparti leur budget (comme c'est le cas à Nantes). D'autres les ont au contraire, mutualisés (Strasbourg) C'est pourquoi à l'avenir la distinction entre les Villes et leurs intercommunalité sur ces questions pourrait se révéler délicate.
- Certaines collectivités ne prennent en compte qu'une partie des éléments qui constituent l'aide publique au développement. Nous avons remarqué une certaine confusion entre les relations internationales – *au sens large* – et la coopération décentralisée – *au sens strict*.
- La transversalité de l'APD n'est pas toujours perçue. En effet, le service « Jeunesse » ou encore la recherche ou le développement économique peuvent mener des actions en ce sens.
- Les frais administratifs des agents du service des relations internationales ne sont pas toujours inclus dans le calcul de l'APD. Or, ces montants doivent être pleinement intégrés. Et au-delà du salaire de ces agents, il faut ajouter tous les frais liés à leurs missions (les déplacements, les assurances supplémentaires, etc.). Ces sommes sont délicates à évaluer au regard de la diversité des engagements de chaque collectivité.
 - Sur ce point, le CNFPT estime à 1800 agents engagés à l'international dans les collectivités locales. Si on estime que près de 500 sont à plein temps sur la coopération au développement (à déclarer dans l'APD) soit un supplément de 25 à 30 M€ à la somme identifiée.
 - Dans le cadre du renforcement de capacités, la mobilisation d'expertise (notamment pour les CG et les Villes) peut représenter un investissement non négligeable. L'évaluation du programme Pact2 de la DAECT pourra renseigner à ce sujet.

Ces différents aspects posent les limites de l'étude. On estime que ces données sont globalement sous-évaluées. L'APD totale est plus proche de 80 à 100 M€.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : APD déclarée par an et variation	4
Tableau 2 : APD estimée par an et variation	4
Tableau 3 : APD déclarée totale des Conseils régionaux en 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011	5
Tableau 4 : APD déclarée des Villes de plus de 100 000 habitants en 2007, 2008, 2009 et 2010	6
Tableau 5 : APD déclarée en 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 par les Communautés urbaines	6
Tableau 6 : Nombre de déclarations par an.....	11
Tableau 7 : Nombre de déclarations par an et selon les collectivités	12
Tableau 8 : APD déclarée par an et variation	13
Tableau 9 : APD estimée par an et variation	13
Tableau 10 : APD déclarée pour 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 selon les Régions, les Départements, les Villes de plus de 100 000 habitants et les communautés urbaines.....	14
Tableau 11 : APD déclarée pour 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 selon les Régions, les Départements, les Villes de plus de 100 000 habitants qui ont déclaré les quatre années ...	14
Tableau 12 : APD déclarée totale des Conseils régionaux en 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011	15
Tableau 13 : Les déclarations de l'APD par les 26 Régions.....	15
Tableau 14 : APD/habitant pour les Régions	18
Tableau 15 : APD déclarée totale des Conseils généraux en 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011	19
Tableau 16 : APD estimée totale des Conseils généraux en 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011	19
Tableau 17 : Les déclarations de l'APD par les Départements qui ont déclaré les 5 dernières années	20
Tableau 18 : APD/habitant pour les Départements.....	22
Tableau 19 : APD déclarée par les Conseils généraux et variation 2010-2011.....	23
Tableau 20 : APD déclarée des Villes de plus de 100 000 habitants en 2007, 2008, 2009 et 2010	26
Tableau 21 : APD déclarée par les Villes et variation 2007-2010 et 2009-2010.....	27
Tableau 22 : APD/habitant pour les Villes.....	28
Tableau 23 : APD déclarée en 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 par les Communautés urbaines	29

ANNEXE

Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD (effective pour la notification des apports 2009 et 2010)

Afghanistan	Djibouti	Madagascar	Sao Tomé et Principe
Afrique du Sud	Dominicaine, Rép.	Malaisie	Sénégal
Albanie	Dominique	Malawi	Serbie
Algérie	Égypte	Maldives	Seychelles
Angola	El Salvador	Mali	Sierra Leone
Anguilla	Équateur	Maroc	Somalie
Antigua-et-Barbuda	Érythrée	Marshall, Îles	Soudan
Argentine	Éthiopie	Maurice	Sri Lanka
Arménie	Macédoine	Mauritanie	Ste Lucie
Azerbaïdjan	Fidji	Mayotte	Ste-Hélène
Bangladesh	Gabon	Mexique	St-Kitts et Nevis
Barbade	Gambie	Micronésie, États fédérés	St-Vincent et Grenadines
Bélarus	Géorgie	Moldavie	Suriname
Belize	Ghana	Mongolie	Swaziland
Bénin	Grenade	Monténégro	Syrie
Bhoutan	Guatemala	Montserrat	Tadjikistan
Bolivie	Guinée	Mozambique	Tanzanie
Bosnie-Herzégovine	Guinée équatoriale	Myanmar	Tchad
Botswana	Guinée-Bissau	Namibie	Thaïlande
Brésil	Guyana	Nauru	Timor-Leste
Burkina Faso	Haïti	Népal	Togo
Burundi	Honduras	Nicaragua	Tokelau
Cambodge	Inde	Niger	Tonga
Cameroun	Indonésie	Nigeria	Trinité-et-Tobago
Cap Vert	Irak	Niue	Tunisie
Centrafricaine, Rép.	Iran	Oman	Turkménistan
Chili	Jamaïque	Ouganda	Turquie
Chine	Jordanie	Ouzbékistan	Tuvalu
Colombie	Kazakhstan	Pakistan	Ukraine
Comores	Kenya	Palau	Uruguay
Congo, Rép.	Kiribati	Panama	Vanuatu
Congo, Rép. dém.	Kosovo	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Venezuela
Cook, Îles	Kyrgyzie, Rép.	Paraguay	Viet Nam
Corée, Rép. Dém.	Laos	Pérou	Wallis et Futuna
Costa Rica	Lesotho	Philippines	Yémen
Côte d'Ivoire	Liban	Rwanda	Zambie
Croatie	Liberia	Salomon, Îles	Zimbabwe
Cuba	Libye	Samoa	Zones sous administration palestinienne

Pour toute information :

**Agence COOP DEC Conseil
30 rue Claude Tillier – 75012 Paris**

contact@coopdec.org

www.coopdec.org